

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2024-058

Date de la convocation : 13/06/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 18

Le dix-neuf juin deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Parc Argonne Découverte, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Valentine DION, Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Pierre DEMISSY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJL, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoît SINGLIT et Bruno VALET.

Représentés : Mme Danièle ANDREY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS, M. Gérald LORFEUVRE donne pouvoir de vote à M. Vincent FLEURY et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOLIDARITE PAYSANS 08-51

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la communauté de communes ;

Vu la délibération n°DC2022/57 du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau Communautaire pour examiner et attribuer toute subvention non encadrée par un dispositif spécifique ;

Vu la demande de subvention de la Solidarité Paysans effectuée en date du 16/03/2024 ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Agriculture lors de sa séance du 13/05/2024 ;

Entendu l'exposé du Président,

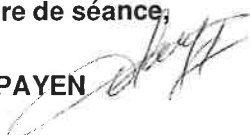
Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER à l'association Solidarité Paysans 08/51 une subvention d'un montant de 1 000 €

- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT